

VOS DÉMARCHES D'URBANISME

EN LIGNE À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2022



VOS DÉMARCHES EN LIGNE

LES CERTIFICATS D'URBANISME, DÉCLARATIONS PRÉALABLES, PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS D'AMÉNAGER ET PERMIS DE DÉMOLIR POURRONT ÊTRE DÉPOSÉS SOUS FORME NUMÉRIQUE.



PLUS SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ

LA DÉMATÉRIALISATION VIA LA PLATEFORME WWW.GEOPERMIS.FR FACILITE L'INSTRUCTION DES DEMANDES, LIMITE LES DÉPLACEMENTS ET PERMET UN SUIVI DE L'AVANCÉE DE LA DEMANDE JUSQU'À LA DÉCISION DE L'ADMINISTRATION (GRATUIT).



LA COMMUNE ET LE SIAU VOUS ACCOMPAGNENT

ET RESTENT À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE AIDE AU DÉPÔT DES DEMANDES.
SIAU : TÉLÉPHONE (03 82 82 59 26) • EMAIL (SIAU@CC-CE.COM).
PERMANENCE PUBLIQUE : MARDI ET JEUDI DE 08H45 À 11H45.

Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme - SIAU

5 Rue Saint-Exupéry • 57570 CATTENOM

Plus d'informations également sur www.ccce.fr



VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022

Si vous construisez ou réalisez des aménagements sur votre propriété, une autorisation d'urbanisme doit souvent être demandée auprès de la mairie :



- › permis de construire / aménager
- › déclaration préalable
- › de démolir
- › certificat d'urbanisme

Afin de connaître quel formulaire correspond à vos travaux et quels documents sont à joindre à votre dossier, rendez-vous sur : www.service-public.fr

La commune vous propose un téléservice pour le dépôt de vos demandes d'autorisation d'urbanisme.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un processus de dématérialisation des demandes faites à l'administration dont l'obligation pour le volet Urbanisme et Foncier sera effective au 1^{er} janvier 2022.

Ce téléservice est le seul moyen de saisie par voie électronique des permis de construire, permis d'aménager, certificats d'urbanisme, déclarations préalables et des permis de démolir le cas échéant. Il garantit que votre demande a bien été reçue par l'administration. Une demande par voie papier reste cependant toujours possible.

La saisie électronique présente l'avantage d'accélérer les délais de réponse en supprimant les délais postaux.

Pour déposer un dossier, il suffit de
se connecter via le lien suivant :

www.geopermis.fr

Ce guichet permet la saisie par voie électronique des demandes d'autorisations d'urbanisme. Il permet l'amélioration du service rendu aux usagers, par une meilleure information sur le déroulement de l'instruction du dossier, l'optimisation des délais et des économies pour les déposataires en raison des frais de reprographie et d'envoi supprimés.

Ce portail d'accès sécurisé permet :



- › de déposer une demande avec mode assisté
- › de reprendre une demande en cours qui n'a pas été finalisée
- › de consulter la liste des demandes déjà finalisées

La commune ainsi que le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs reste à votre disposition pour toute aide au dépôt des demandes.

 siau@cc-ce.com

 03 82 82 59 26

 Permanence publique, le mardi
et le jeudi de 08h45 à 11h45
5 Rue Saint-Exupéry à Cattenom





VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2022

Communauté de Communes de Cattenom et Environs
2 Avenue du Général de Gaulle, 57570 CATTENOM • 03 82 82 05 60 • accueil@cc-ce.com



JE SOUHAITE RÉALISER DES TRAVAUX CHEZ MOI

CHANGEMENT DE FENÊTRES • POSE D'UNE CLÔTURE OU DE PANNEAUX SOLAIRES • EXTENSION • CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN • CONSTRUCTION D'UNE MAISON...

TOUS CES TRAVAUX SONT SOUMIS À AUTORISATION AVANT D'ÊTRE ENTREPRIS.

UNE AIDE POUR CONCEVOIR MON PROJET

Je consulte toutes les informations sur le PLU ou les règles qui s'appliquent :

- › En allant sur www.geoportail-urbanisme.gouv.fr ;
- › Ou sur le site www.moselle.gouv.fr ;
- › Ou en m'adressant directement à ma commune.



Pour savoir quel formulaire je dois utiliser et quels documents je dois joindre, ou obtenir une aide, je peux soit :

- › me rapprocher de ma commune ;
- › contacter le service SIAU ;
- › m'aider du service d'assistance disponible sur : www.service-public.fr

UN PORTAIL WEB POUR DÉPOSER MA DEMANDE

Pour toutes les demandes d'urbanisme suivantes :

- › Certificat d'urbanisme ;
- › Déclaration préalable ;
- › Permis de construire ;
- › Permis d'aménager ;
- › Permis de démolir.



À compter du 1^{er} janvier 2022, je peux le faire en ligne en me rendant sur le site Internet :

www.geopermis.fr

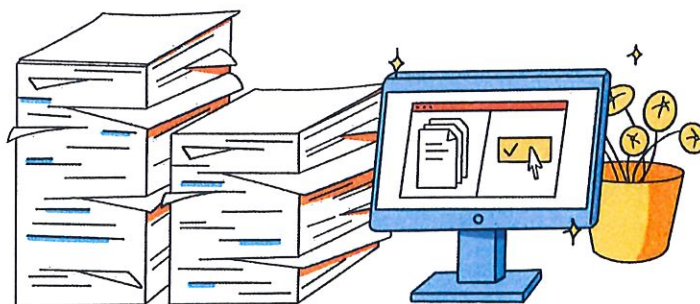
**SIMPLE ET SÉCURISÉE.
LA DÉMATÉRIALISATION FACILITE L'INSTRUCTION DES
DEMANDES ET LIMITE LES DÉPLACEMENTS.**

Une interface pour suivre l'avancée de mon dossier

En me connectant sur www.geopermis.fr, je peux suivre l'avancée de ma demande jusqu'à la décision de l'administration.



Je peux également déclarer l'ouverture et l'achèvement de mon chantier et consulter mes précédentes demandes.



**La dématérialisation des
démarches d'urbanisme,
c'est plus simple, plus rapide
et accessible à tous !**

La commune ainsi que le Service d'Instruction des
Autorisations d'Urbanisme (SIAU)
de la CCCE reste à votre disposition
pour toute aide au dépôt des demandes.

SIAU

Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme

5 Rue Saint-Exupéry

57570 CATTENOM

✉ E-Mail : siau@cc-ce.com

☎ Téléphone : 03 82 82 59 26

Permanence au SIAU, le mardi et le jeudi de 08h45 à 11h45

Plus d'informations sur www.ccce.fr/service-urbanisme



Communauté de Communes de Cattenom et Environs
2 Avenue du Général de Gaulle, 57570 CATTENOM • 03 82 82 05 60